



Formation

Lésions cérébrales acquises, indemnisation et compensation : repères juridiques et sociaux

Mardi 26 septembre 2023

Accueil matin 8h45 - fin 17h

CRFTC
80 rue de Paris 93100 MONTREUIL
4^e étage



Qualiopi
processus certifié

■ RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante :
- Actions de formation



Objectifs

- Apporter des connaissances juridiques élémentaires
- Distinguer les différents types de procédure
- Comprendre les étapes d'une procédure indemnitaire

Public

Tout professionnel concerné par la prise en charge de personnes cérébrolésées enfants, adolescents ou adultes.

Prérequis

Aucun

Méthodes pédagogiques

Exposés théoriques, cas cliniques, échanges sur les pratiques professionnelles.

Supports pédagogiques

Présentations des intervenants et ressources complémentaires adressées après chaque demi-journée de formation

Modalités d'évaluation

- ✓ Questionnaire d'identification des besoins et des connaissances, adressé en amont de la formation
- ✓ Questionnaire d'évaluation sur l'atteinte des objectifs et la satisfaction, en fin de formation

Contact inscription/ suivi pédagogique / facturation

marie.makondi@crftc.org

01 48 97 97 20

PROGRAMME



Intervenantes

Anaïs RENELIER, Avocate. Cabinet A'Corp, Paris

Nadia SAKKET, Assistante sociale, Service de Médecine Physique et de Réadaptation, Clinique de Neufmoutiers-en-Brie (77), FSEF

9h00 Enjeux et finalités des différentes procédures

- Panorama des juridictions françaises
- Le déroulement d'une procédure pénale
- La diversité des procédures civiles

10h30 *Pause*

10h45 La compensation du handicap : les prestations sociales

- Lesquelles et pourquoi ?
- Quand et comment les obtenir ?

11h45 Retour d'expériences

Échanges à partir de la pratique des participants

Pause déjeuner 12h15 à 13h15

13h30 Les principes juridiques fondamentaux et la réparation des préjudices corporels

14h15 La méthodologie de l'évaluation des préjudices corporels

- Les différents types d'expertise et les intervenants
- Les outils
- Les particularités en cas de lésion cérébrale acquise

15h15 *Pause*

15h30 La nomenclature des préjudices corporels

- La structure particulière de la nomenclature dite « Dintilhac »
- Les spécificités de mise en œuvre en cas de lésion cérébrale acquise

16h45 Retour d'expériences

Échanges à partir de la pratique des participants

17h00 *Fin*